## Mairie de La Plaine-sur-Mer



LOIRE-ATLANTIQUE

## Décision n° 2023-092

Objet : Prestation ciné-concert du trio damfino kino semaine "ô tour de la musique"

## Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022-058 du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'entreprise Association TOMASA Production pour la prestation ciné-concert du trio damfino kino semaine "ô tour de la musique" du devis N°N 2023 06 09 d'un montant de 1130.96€ TTC,

## **DÉCIDE**

Article 1 : D'accepter la proposition de Association TOMASA Production située LA BERAISSIERE 44450 DIVATTE SUR LOIRE, pour la prestation ciné-concert du trio damfino kino semaine "ô tour de la musique".

Article 2 : De signer son devis d'un montant de 1130.96 € TTC.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

Article 4: Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 29/06/2023

**Séverine MARCHAND** Maire

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié éxécutoire

044-214401267-20230703-1-AI

Réception par le Sous-Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

Le Maire Séverine MARCHAND 1/1